

*Droits des immigrés*

# La nouvelle orientation migratoire du Maroc au cœur d'un débat

Le thème de la migration a encore été débattu hier à Rabat par plusieurs représentants de la société civile avec la participation du Conseil national des droits de l'Homme et des représentants de l'Union européenne. La rencontre s'est déroulée sous le thème du partenariat de mobilité UE-Maroc, dans le cadre de la nouvelle orientation migratoire du Royaume.

**P. 3**



# De la nouvelle orientation migratoire du Maroc



**La nouvelle politique migratoire du Maroc devrait permettre de régulariser un grand nombre de Subsahariens.**

**La nouvelle politique migratoire que compte adopter le Maroc dans les prochains jours a été discutée à Rabat. Plusieurs intervenants ont réclamé l'abrogation des lois en vigueur régissant la situation des immigrés dans le pays afin d'améliorer le cadre juridique en la matière.**

**L**a question de la migration fait de plus en plus objet de débat dans la société marocaine. Le thème a encore été débattu ce vendredi 13 décembre à Rabat par plusieurs représentants de la société civile avec la participation du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et des représentants de l'Union européenne. La rencontre, qui s'est déroulée sur le thème du Partenariat de mobilité UE-Maroc, dans le cadre de la nouvelle orientation migratoire du Maroc, a été l'occasion pour revenir sur les grands axes de la nouvelle stratégie que compte adopter le Maroc en matière d'immigration.

En effet, le Maroc avait annoncé le 12 novembre 2013 le lancement d'une opération exceptionnelle de régularisation, du 1er janvier au 31 décembre 2014, en faveur des personnes en situation irrégulière au Maroc, selon des critères définis. Initiatrice de cette table ronde, en collaboration avec le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme, l'Association marocaine de droits de l'Homme (AMDH) a ouvert le bal en rappelant le rôle important que devait jouer la société civile pour rappeler aux États leur responsabilité en matière de droits humains, tout en dénonçant les attermoissements des États et les

violations qui en découlent. Revenant sur la nouvelle politique migratoire annoncée par le Maroc et qui vise la régularisation des situations des immigrés, l'Association souligne qu'il s'agit là d'une obligation à laquelle le Maroc comme tous les États du monde doivent se conformer pour un meilleur respect des droits humains.

Prenant part à cette rencontre, le président du CNDH, Driss El Yazami, a affirmé que le Maroc se trouvait actuellement dans une période transitoire en matière d'immigration. Selon ce responsable, la nouvelle politique que compte adopter le Maroc sera très complexe à mettre en œuvre et le partenaire européen doit être conscient de ces difficultés. Le président du CNDH, bien qu'il admette la nécessité de revoir certaines lois en vigueur au Maroc sur l'immigration, assure que les prochaines lois ne peuvent être adoptées que lors de la prochaine session parlementaire, dans le meilleur des cas, d'où la nécessité de gérer cette période transitoire dans le cadre des lois actuelles.

De son côté, Cécile Abadie, chef de la section politique de la délégation de l'UE au Maroc, s'est focalisée sur la présentation du Partenariat de mobilité Maroc-UE en assurant que les négociations sont encore en cours entre les deux parties. La responsable européenne a affirmé que le partenariat contenait une soixantaine de programmes liés aux questions d'immigration, tout en soulignant que le Maroc avait déjà signé plusieurs accords de réadmission bilatéraux avec des pays européens. ■

**Ayoub Lahrache**